

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 14 avril 2021

Date de convocation : 6 avril 2021

Présents :

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Nathalie BRUNET, Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Amélie VERGNE, Joëlle SABATIE, Mrs Michel ARNAUDET Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Florian LAFLORENCIE, conseillers municipaux

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2021
2. BUDGETS DE LA COMMUNE, DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET DU LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL :
 - Vote du compte de gestion de l'année 2020
 - Vote du compte administratif 2020
 - Vote du budget primitif 2021
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2020
3. Vote des taux d'imposition pour l'année 2021
4. Fédération d'Energies du Lot : transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)
5. Aménagement de l'Avenue Jean Lurçat : approbation du devis de maîtrise d'œuvre pour reprise de l'étude et suivi du chantier par le bureau d'études Dejante VRD & Constructions – Sud-Ouest
6. Cauvaldor : acceptation du fonds de concours pour la mise aux normes de l'espace maternelles du groupe scolaire Jean Lurçat
7. Elus : remboursement des frais lors des formations
8. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mr Michel ARNAUDET

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGETS DE LA COMMUNE, DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET DU LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL :

Mme la Maire explique que le compte de gestion est établi par l'ordonnateur (la trésorière) qui récapitule en fin d'exercice toutes les dépenses et recettes enregistrées au cours de l'année. Il doit être validé et correspondre au centime près au compte administratif établi par la Maire.

Le compte administratif offre une vue d'ensemble de l'exécution du budget. Il est présenté par la maire et mis au vote par le doyen d'âge. Il présente les dépenses et les recettes de 2020 en section de fonctionnement et d'investissement. Il reprend les restes à réaliser (RAR) en investissement (2020). Pour rappel les RAR sont les travaux votés au budget 2020 mais pas réalisés au 31/12/2020.

Le compte administratif présente le résultat de l'exercice de l'année 2020 et le cumul des années précédentes.

BUDGET DE LA COMMUNE :

- **Vote du compte de gestion de l'année 2020**

Mme la Maire présente le compte de gestion, établi par la Trésorière qui est conforme au compte administratif de la commune.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte de gestion de la commune de l'année 2020.

- **Vote du compte administratif 2020**

Le compte administratif de la commune se résume ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		117 095.25		1 061 213.56		1 178 308.81
Opérations exercice	166 338.44	77 963.57	826 709.86	701 393.56	993 048.30	779 357.13
Total	166 338.44	195 058.82	826 709.86	1 762 607.12	993 048.30	1 957 665.94
Résultat de clôture		28 720.38		935 897.26		964 617.64
Restes à réaliser	194 905.89				194 905.89	
Total cumulé	194 905.89	28 720.38		935 897.26	194 905.89	964 617.64
Résultat définitif	166 185.51			935 897.26		769 711.75

Comme le prévoit la réglementation, Mme Stéphanie ROUSSIES quitte la salle et demande à Mme Ginette GINESTE de mettre au vote le compte administratif.

Après un vote à main levée, le conseil municipal sous la présidence de Mme Ginette GINESTE émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte administratif de la commune de l'année 2020.

- **Affectation du résultat de fonctionnement 2020**

Mme la Maire explique que l'affectation du résultat est une obligation comptable qui consiste à transférer une partie de l'excédent de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement et financer les RAR de l'exercice précédent.

Elle rappelle que le résultat cumulé de fonctionnement 2020 s'élève à la somme de 935 897.26 € et qu'une partie de cet excédent doit permettre de couvrir les restes à réaliser de l'année 2020 pour un montant de 194 905.89 €. Le résultat d'investissement cumulé étant de 28 720.38 €, il est proposé de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) pour la somme de 166 185.51 € et de reporter la différence soit la somme de 769 711.75 € en recettes de fonctionnement.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 de la commune.

- **Vote du budget primitif 2021**

Il s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à : **1 465 042,58 €**.

Il s'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes à : **1 142 439,43 €**.

En investissement, il a été retenu 28 programmes pour un montant de **904 023,77 €** :

- Aménagement de l'avenue Jean Lurçat : 250 000 €
- Cimetière – drains : 14 116 €
- Projet culturel Sismikazot : 3 000 €
- Retable : 4 116 €
- Voirie - enfouissements : 780 €
- Cloches Crayssac : 3 150 €
- Adressage Crayssac : 5 000 €
- Logements Crayssac : 24 000 €
- Etude de faisabilité d'aménagement de la halle : 3 000 €
- Informatique mairie : 4 200 €
- Equipement City Park : 4 920 €
- Terrasse salle des mariages : 6 500 €
- Equipement foyer rural : 10 000 €
- Equipement communication (panneaux d'affichages) : 2 016 €
- Acoustique salle des mariages : 2 600 €
- Voirie chemins communaux : 10 000 €
- Aménagement RD 803 : 40 000 €
- Ecole : acquisition petit matériel : 15 000 €
- Ecole : socle numérique : 26 000 €
- Ecole : sécurisation maternelle : 47 811 €
- Ecole : acoustique cantine : 4 530 €
- Eclairage public - renouvellement des candélabres : 100 000 €
- Parcours sportif Labrunie Basse : 30 000 €
- Service technique : matériel 20 000 €
- Borne de recharge véhicule électrique : 4 500 €
- Aire de jeux : 30 000 €
- Logement communal : 20 000 €
- Acquisitions diverses : 218 784.77 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le budget primitif 2021 de la commune.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT :

- **Vote du compte de gestion 2020**

Mme la Maire présente le compte de gestion, établi par la Trésorière qui est conforme au compte administratif du service assainissement.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte de gestion du service assainissement de l'année 2020.

- **Vote du compte administratif 2020**

Le compte administratif du service assainissement se résume ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		64 043.57		590 384.85		654 428.42
Opérations exercice	7 813.44	42 487.67	99 670.17	93 147.92	107 483.61	135 635.59
Total	7 813.44	106 531.24	99 670.17	683 532.77	107 483.61	790 064.01
Résultat de clôture		98 717.80		583 862.60		682 580.40
Restes à réaliser	13 000.00				13 000.00	
Total cumulé	13 000.00	98 717.80		583 862.60	13 000.00	682 580.40
Résultat définitif		85 717.80		583 862.60		669 580.40

Comme le prévoit la réglementation, Mme Stéphanie ROUSSIES quitte la salle et demande à Mme Ginette GINESTE de mettre au vote le compte administratif.

Après un vote à main levée, le conseil municipal, sous la présidence de Mme Ginette GINESTE émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte de gestion du service assainissement de l'année 2020.

- **Affectation du résultat d'exploitation 2020**

Mme la Maire précise qu'il convient d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2020 qui s'élève à la somme de 583 862.60 €. Cette somme doit permettre de couvrir les restes à réaliser de l'année 2020 pour un montant de 13 000 €. Le résultat d'investissement cumulé étant de 98 717,80 €, il est proposé d'affecter à l'excédent reporté la somme de 583 862.60 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal, émet un avis favorable à l'unanimité pour valider l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du service assainissement.

- **Vote du budget primitif 2021**

Mme la Maire donne la parole à Mme Arnould pour la présentation du service assainissement.

Mme Arnould explique qu'il s'agit d'un budget annexe créé en 1991 pour permettre le raccordement des habitations au réseau collectif. Pour rappel, les eaux usées partent vers la station d'épuration des eaux usées (STEP) de St Céré en réseau unitaire, c'est-à-dire à priori sans les eaux pluviales.

Ce budget est excédentaire mais sera fortement sollicité d'ici la fin du mandat, l'Etat ayant pointé de nombreuses défaillances sur les réseaux de St Céré, St Laurent les Tours et St Jean Lespinasse. Ces dernières devront engager d'importants travaux de mises aux normes de leurs réseaux d'ici 2026, c'est pour cela qu'un schéma directeur d'assainissement (SDA) dont l'étude coûte 10 000 € à la commune en 2021 a été lancé. Si rien n'est engagé la sanction sera une fermeture de l'urbanisation.

Il s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à : **673 056,60 €.**

Il s'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes à : **127 422,80 €.**

En investissement, les programmes suivants sont retenus :

- Schéma directeur d'assainissement : 10 000 €
- Installations station de refoulement zone Actipole : 30 000 €
- Stations Crayssac et Lapascalie : 50 000 €
- Extension réseau : 34 522.80 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le budget primitif 2021 du service assainissement.

BUDGET DU LOTISSEMENT LES PRES DE LASCOL :

- **Vote du compte de gestion 2020**

Mme le Maire présente le compte de gestion, établi par la Trésorière qui est conforme au compte administratif du lotissement les Prés de Lascol.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte de gestion du lotissement les Prés de Lascol.

- **Vote du compte administratif 2020**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	417 909.71				417 909.71	
Opérations exercice	605 871.26	631 620.58	640 407.18	666 212.51	1 246 278.44	1 297 833.09
Total	1 023 780.97	631 620.58	640 407.18	666 212.51	1 664 188.15	1 297 833.09
Résultat de clôture	392 160.39			25 805.33	366 355.06	
Restes à réaliser						
Total cumulé	392 160.39			25 805.33	366 355.06	
Résultat définitif	392 160.39			25 805.33	366 355.06	

Après un vote à main levée, le conseil municipal, sous la présidence de Mme Ginette GINESTE émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le compte de gestion du lotissement les Prés de Lascol de l'année 2020.

- **Vote du budget primitif 2021**

Mme la Maire rappelle qu'il s'agit d'un des deux budgets annexes, créé en 2010. Il a permis de faire les travaux d'aménagement et depuis quelques années d'encaisser les ventes des lots. A ce jour, 10 lots sont vendus, 3 sont réservés et 1 en option.

Un emprunt de 325 000 € a été souscrit à la création du lotissement et se termine en mars 2029. Les annuités de cet emprunt s'élèvent à 25 387 .44 €.

La trésorière demande à la commune de provisionner en recettes d'investissement 186 745,06 € pour équilibrer le budget. Il s'agit d'une obligation comptable qui, pour information, n'avait jamais été demandée auparavant.

Il s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à : **645 967,45 €**.

Il s'équilibre en section d'investissement en dépenses et recettes à : **822 010,51 €**.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider le budget primitif 2021 du lotissement les Prés de Lascol.

3. Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

Mme la Maire informe l'assemblée que le conseil municipal doit déterminer chaque année les taux d'imposition nécessaires à l'équilibre du budget.

Depuis l'année 2020, la commune vote seulement le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation étant amenée à disparaître.

Elle précise que pour 2021, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales soit un taux cumulé de TFB = 35.63 %. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à 161,62%.

Le budget primitif ayant été voté, Mme la Maire propose de ne pas augmenter les taux de référence communaux 2020. Pour les années à venir, il faudra être attentif à la continuité de la compensation de la perte de la taxe d'habitation car il s'agit là d'une ressource fiscale non négligeable de la collectivité.

Taux taxe foncière (bâti) : 35.63 %

Taux taxe foncière (non bâti) : 161.52 %

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider les taux d'imposition 2021.

4. Fédération d'Energies du Lot (FDEL) : transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

Mme la Maire informe que pour implanter une ou plusieurs bornes de recharge et intégrer le schéma de déploiement départemental d'Infrastructure de recharge des véhicules électriques (IRVE) la commune doit transférer à la FDEL la compétence pour la mise en place d'un service départemental, la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour transférer à la FDEL de la compétence IRVE.

5. Aménagement de l'Avenue Jean Lurçat : approbation du devis de maîtrise d'œuvre pour reprise de l'étude et suivi du chantier par le bureau d'études Dejante VRD & Construction – Sud-Ouest

Mme la Maire fait part à l'assemblée du devis de maîtrise d'œuvre réceptionné du bureau d'études Dejante afin de reprendre l'étude d'aménagement et de sécurisation de l'avenue Jean Lurçat. Elle précise que si le démarrage de l'étude est rapide, les travaux pourraient intervenir en 2022. Une réunion de travail devra se tenir avant le premier rendez-vous avec le bureau d'études pour échanger sur les enjeux de cette voie et déterminer avec précision les aménagements que la commune souhaite faire, notamment ralentir la vitesse, sécuriser piétons et cyclistes et aménager un réseau pluvial.

Le devis du bureau d'études Dejante VRD & construction s'établit pour un montant de 25 180,20 € TTC.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour accepter le devis du bureau d'études Dejante & VRD Construction – Sud-Ouest.

6. Cauvaldor : acceptation du fonds de concours pour la mise aux normes de l'espace maternelles du groupe scolaire Jean Lurçat

Mme la Maire informe que Cauvaldor a alloué à la commune un fonds de concours à hauteur de 7 968,40 € pour la mise aux normes de l'espace maternelles du groupe scolaire Jean Lurçat dont le projet a été accepté pour la somme de 39 842 €.

Pour rappel ce projet est financé à hauteur de 70% (DETR pour 19 921 € et fonds de concours pour 7 968,40 €).

Une délibération doit être prise afin d'accepter le fonds de concours.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour accepter le fonds de concours pour la somme de 7 968,40 €.

7. Elus : remboursement des frais lors des formations

Mme la Maire précise que lors du conseil municipal du 18 juin 2020 il a été proposé de prendre une délibération afin de rembourser aux élus les frais occasionnés dans l'exercice de leurs fonctions comme les frais de transport ou les formations. La loi du 23 décembre 2019 « *Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique* » autorise également les élus à se faire rembourser les frais de garde des personnes à charge : enfants et proches âgés ou handicapés.

Mme la Maire explique que la réglementation autorise aussi les agents à être remboursés des frais de déplacements (frais kilométriques, frais de repas et d'hébergement) lorsque ceux-ci ne sont pas pris en charge par l'établissement de formation.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour rembourser aux élus et agents les frais occasionnés dans l'exercice de leur fonction.

8. Questions diverses

- Le Ciné Belle Etoile est retenu pour la soirée du 29 juillet 2021. Il est proposé d'organiser un marché gourmand avant la projection du film en continuité du marché de producteurs. Le comité des fêtes sera associé à cette animation.
Le bureau du comité des fêtes étant démissionnaire une assemblée générale se tiendra dans les prochaines semaines.
- Le site de la commune est toujours inaccessible suite à l'incendie du site OVH dans le nord de la France.
- Les animaux errants, chiens comme chats, relèvent de la responsabilité des maires. Ceux-ci peuvent procéder à la capture de chats non identifiés sur leur commune. Ces chats peuvent être stérilisés et replacés dans leur zone d'habitat à la demande des maires afin de réduire significativement le risque de recolonisation.
Il y a quelques années, à côté de la Mairie, des locataires peu scrupuleux ont quitté leur logement en abandonnant de nombreux chatons qui depuis divaguent, se reproduisent et créent des nuisances aux riverains. Plusieurs administrés s'occupent bénévolement de nourrir ces chats, certains ont également été recueillis et stérilisés à leurs frais.
La cabane utilisée pour les nourrir et les abriter étant au préalable sur un terrain privé il a été décidé de l'installer dans un coin du pré derrière le foyer rural, à l'abri des regards et du passage, à la condition qu'une campagne de stérilisation soit lancée.
- Un avis de recrutement a été lancé par la mairie de St Jean Lespinasse pour l'association Orlando afin de recruter un agent d'accueil du 1^{er} juillet au 4 septembre 2021 à raison de 30 h par semaine.

- Demandes :

- Mr Jean-François GUERRAND regrette que lors du marché de producteurs « spécial Pâques » certains exposants n'ont pas appliqué les règles sanitaires et notre protocole. Il est décidé de faire un rappel à l'ensemble des producteurs en les invitant à respecter et à faire respecter les règles sanitaires en vigueur.

Fin de la séance : 21h20

Vu la Maire,
Stéphanie ROUSSIES